

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 janvier 2023

Le vendredi 27 janvier 2023 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal de Leychert. La séance s'est ouverte à 20h35 sous la présidence de Martine EYNAC, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2023

Présents : Martine EYNAC, Stéphanie BLANC, Daniel DESCUNS et Roel VOS.

Absents, excusés :

Plus de la moitié des conseillers municipaux en exercice étant présents ou représentés le conseil peut délibérer valablement.

Mme Stéphanie BLANC est nommée Secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2022.**

Le procès-verbal est adopté sans observation particulière.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2023.**

Le Budget Primitif 2023 sera soumis au vote vers la fin mars – début avril.

Le Maire informe les Conseillers que, dans l'attente de ce vote, le Code général des collectivités territoriales dispose dans son article L. 1612-1 que « l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

S'agissant des dépenses d'investissement, ce même article dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, **sur autorisation de l'organe délibérant**, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé aux Conseillers d'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur maximale de 117 735,94 €, soit 25 % de 470 943,75 €.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Vente de la parcelle A 1291.**

Un administré souhaite acquérir depuis plusieurs années une parcelle de 85 m<sup>2</sup> cadastrée A 1291 contiguë à son terrain. Celui-ci ayant été élu Conseiller municipal dans l'intervalle, il est invité à quitter la salle le temps des débats et du vote pour éviter tout conflit d'intérêt.

Mme le Maire propose un prix de vente de 25 € du m<sup>2</sup>, prix de référence constaté lors des dernières ventes de terrains constructibles sur la commune, soit un montant de 2 125 € + frais d'acte et de publicité foncière à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, les Conseillers autorisent cette vente et chargent Mme le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à sa réalisation.

**Cette délibération est adoptée par 3 voix Pour.**

### **Désignation du Délégué de la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de la CCPO.**

La Communauté de Communes du Pays d'Olmes peut être amenée à prendre en charge certaines compétences des communes membres. Ce transfert de compétence doit faire l'objet d'une évaluation des frais afférents. En 2021, les Maires des communes membres ont été élus au sein de cette commission mais cette nomination doit être ratifiée par chaque Conseil municipal.

En conséquence, les conseillers désignent Mme Martine EYNAC, Maire de Leychert, en qualité de Déléguée de la commune.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Choix de la future Secrétaire de Mairie.**

Le Maire et la Secrétaire ont reçu à deux reprises une personne qui a 26 ans d'expérience dans la fonction et qui souhaite obtenir une mutation. Les Conseillers avaient été informés au préalable de cette candidature et le Maire leur propose de valider le choix de Mme S. V. comme future Secrétaire pour une prise de poste la dernière semaine d'août afin de l'informer des dossiers en cours.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Création de poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour remplacement de départ à la retraite de la Secrétaire actuelle.**

Suite à la précédente décision, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe afin de pourvoir au départ en retraite de la Secrétaire actuelle, et de prévoir les crédits afférents au budget.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Demande de scolarisation à l'école de Montgailhard.**

La Mairie a reçu une demande de scolarisation à Montgailhard d'un enfant actuellement à l'école de St Paul de Jarrat. Les frais de scolarisation seraient supérieurs de 119 € : 1 139 € par an à Montgailhard contre 1 020 € à St Paul de Jarrat.

Après en avoir débattu, les Conseillers acceptent cette demande sous réserve que les parents soient bien informés que dans ce cas le transport scolaire ne pourra être assuré.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Questions diverses :**

Intempéries : Bruce est venu un dimanche pour saler.

Problèmes d'écoulement d'eau : le SMDEA a été appelé et est intervenu plusieurs fois pour tenter de repérer des fuites sur le réseau d'eau potable. Que ce soit sur la D9a en entrée de village (dans le sens Soula-Roquefixade) ou dans un terrain situé en contrebas du mur de soutènement de cette même D9a, ses agents ont déclaré n'avoir repéré aucune anomalie sur le réseau.

Un administré leur a signalé une autre fuite au pied du pylône qui supporte un transformateur électrique mais ils ne sont toujours pas intervenus. A relancer.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.

Prochain conseil : pas de date prévue à ce jour.